**COURRIER A L’ATTENTION DES PARLEMENTAIRES**

**Le courrier proposé dans les 3 pages ci-après a été rédigé dans l’objectif d’interpeller les parlementaires (sénateurs et députés) sur leur responsabilité quant à leur opposition ou à leur complicité face à la dérive totalitaire du pouvoir** **constatée** **au niveau des décisions et des positions prises par ce gouvernement au prétexte d’un « état d’urgence sanitaire ».**

Bien qu’il soit pertinent d’envoyer ce courrier aux parlementaires de préférence avant l’examen du projet de loi au conseil des ministres ce 13 octobre (sur la prolongation du pass sanitaire) et sa mise au vote successivement dans ces deux chambres, **il reste pertinent de leur envoyer à tout autre moment d’ici la fin de leur mandat législatif**.

**MODE D’EMPLOI :**

1 **– Rechercher sur Internet le nom des députés et/ou des sénateurs de votre département** en cliquant sur les liens suivants :

* Députés :

<https://www2.assemblee-nationale.fr/deputes/liste/departements>

* Sénateurs :

<https://www.senat.fr/senateurs/sencir.html>

**2 - Trouver l’adresse des parlementaires à qui vous voulez envoyer ce courrier :**

* Députés : Cliquez sur le nom du député, sa fiche s’ouvre et son adresse mail apparaît en face de la rubrique « Contact »
* Sénateurs :
1. Si vous voulez envoyer le courrier par mail, Cliquez sur le nom du Sénateur, sa fiche s’ouvre et son adresse mail apparaît en dessous de la mention « Contact »
2. Si vous préférez envoyer le courrier par voie Postale (le mieux serait en Recommandé avec Accusé de Réception) l’adresse de tous les sénateurs est identique :

**SENAT, Casier de la Poste, 15 rue de Vaugirard, 75291 PARIS Cedex 06**

3 **- Reporter le nom et l’adresse du parlementaire dans l’entête du courrier**

**4 - Compléter l’entête du courrier avec votre nom et adresse + la date du jour**

**5 - Signer le courrier :**

* Pour un envoi par voie Postale : imprimez les trois pages suivantes, puis apposer votre signature en fin de la 3eme page
* Pour un envoi par mail : mettre votre PRENOM + NOM en fin de 3eme page, supprimer cette première page « Mode d’emploi », puis enregistrer votre fichier au format Word, odt ou Pdf . Placez ce fichier en pièce jointe à votre mail adressé aux parlementaires concernés.

NOM + PRENOM

Adresse

CP ° VILLE

Le … Octobre 2021

M …………………… sénateur/sénatrice député/députée

Adresse

Objet : A votre vigilante et bienveillante attention

Madame/ Monsieur,

Cette lettre a pour objectif de vous interpeller sur des points conditionnant le destin des citoyens et de la Nation française.

Très concrètement c’est une alerte face à la dérive totalitaire de notre gouvernement qui sous prétexte de crise sanitaire a en moins de 2 ans dépossédé les institutions de la 5eme République de leurs pouvoirs et instauré via de successifs et incessants états d’urgence dits « sanitaires » des restrictions de libertés associées à des discriminations bafouant l’ordre des Lois ainsi que les droits fondamentaux de l’Homme.

Notre Constitution ne connait que l’état de siège, devenu ensuite « l’état d’urgence », ce dernier globalement ne s’appliquant qu’à des opérations de protection du territoire pour des faits militaires ou de terrorisme. La création d’un « Etat d’urgence sanitaire » par la loi du 23 mars 2020 suivi d’un « Conseil Scientifique » est donc illégitime puisque a-constitutionnelle. La composition de ce conseil est d’ailleurs contestable tout autant que les décisions prises, d’autant qu’elles sont validées ensuite par le conseil des ministres dépossédant de fait en amont les parlementaires de tout débat.

Accessoirement, par sa collusion avec le Dr Anthony Fauci - impliqué aux USA dans les consortiums fabriquant ces thérapies géniques anti Covid - le président de ce conseil scientifique pourrait au motif d’une collusion d’intérêts financiers être frappé du sceau de haute trahison. Quant au président en place comment ne pas déceler une similitude de collusion d’intérêts lorsque l’on sait qu’il a été en 2010 le négociateur de la vente de la branche nutrition de PFIZER et que l’on voit son obstination à interdire toute forme de soins précoces en cas d’infection par le SARS-COV2 pour ne privilégier que la voie dite « vaccinale », dont le profit entier revient à ces laboratoires ! Sans vergogne il a d’ailleurs reçu le président de Pfizer ce 2 août dernier.

La responsabilité de ce gouvernement est grande, tout comme la vôtre, selon que vous ferez opposition aux projets de lois qui vous seront présentés au vote dans les temps prochains, ou bien que vous marquerez votre complicité avec cette tyrannie que ce soit en vous abstenant ou en approuvant **ce qui s’annonce** : **un génocide à peine voilé, et une mise sous surveillance numérique progressive de la population française.**

En effet, ces injections qui portent de manière impropre la dénomination de « vaccins » représentent un véritable danger pour la santé des personnes qui reçoivent ces produits. Derrière le silence assourdissant des médias répliquant une « Pensée Unique », les camouflages de données et les falsifications de chiffres faites par le gouvernement **il existe un nombre important d’effets indésirables graves et durables ainsi que des décès survenant dans les 3 jours suivants ces injections.**

Les données de pharmacovigilance ne remontant plus en France depuis mi-septembre le nombre de décès liés aux vaccinations (afin de masquer l’insoutenable réalité !), **la compilation de la base EudraVigiliance met en évidence à fin septembre plus de 28000 décès en Europe imputables directement à ces « vaccins » expérimentaux** qui n’ont comme vous le savez qu’une AMM provisoire. Pour mémoire, c’est pour ne plus perpétrer de telles expérimentations médicales qu’a été créé le Code de Nuremberg en 1947 (cf. Ref N°1).

**De très nombreux médecins en France et dans le monde s’élèvent contre ces substances « vaccinales »** telle la "Déclaration des médecins au sommet mondial du Covid - 12-14 septembre 2021 à Rome" signée à ce jour par plus de 11000 médecins et scientifiques (cf. Ref N°2).

 Parallèlement, Mr Geert Vanden Bossche – scientifique et consultant vaccinal indépendant - qui a travaillé toute sa carrière à la fabrication de vaccins, entre autres chez UNIVAC, et qui fut le directeur des campagnes de vaccination pour la fondation Bill et Melinda Gates, alerte lui-même sur l’effet délétère et durable des substances contenues dans ces vaccins à ARNm sur le système immunitaire naturel des vaccinés (cf. Ref N°3). Ces derniers en devenant de facto moins résistants à toute autre forme d’infection que le virus SARS-COV2 auront d’inévitables problèmes de santé et beaucoup mourront dans les années à venir.

Renseignez-vous !!! Comment valider des lois sans être dûment informé par de multiples canaux médiatiques et pas seulement ceux qui sont financés par l’Etat et ses milliardaires affiliés.

Pour précision, **l’analyse par d’authentiques scientifiques d’une seule goutte des substances composant ces « vaccins » fait apparaître au microscope moléculaire des produits hautement toxiques** (tel que l’oxyde de graphène), **des particules métalliques aux bords tranchants, des objets nano faisant penser à des puces**, ainsi que d’autres éléments étranges difficilement identifiables semblant dotés d’une mobilité propre. Le docteur Autrichien Hubmer Mogg et son équipe ont fait récemment une conférence suite à leurs analyses alarmantes réitérées (cf. Ref N°4). Cette équipe médicale fait partie de 53 groupes de recherche au niveau mondial travaillant sur la réalité de ces substances « vaccinales ».

**Le Pass sanitaire** **que le gouvernement va vous demander de prolonger encore au mépris des promesses formelles qu’il vous a faites d’un terme au 15 novembre 2021 est une imposture de plus. Cela constitue une autre mesure absurde** au-delà de sa réalité première liberticide et discriminante, puisque **le ministre de la santé reconnait désormais lui-même que les personnes vaccinées sont autant contaminantes que celles non vaccinées** ! En toute logique alors pourquoi alors maintenir ce « pass de la honte » ? Nous naviguons en pleine « absurdie Orwelienne » où sévissent mensonges d’état et diverses manipulations mentales pour l’extorsion du consentement individuel par la contrainte.

Nous osons vous rappeler, synthétiquement, que **le règlement européen du 14 juin 2021 mentionne** en son chapitre 14 que celui-ci « vise à faciliter l’application des principes de proportionnalité (ie. des mesures prises) et de non-discrimination en ce qui concerne les restrictions à la libre circulation pendant la pandémie du Covid19 ». Dans son chapitre 26, que « **il est nécessaire d’empêcher la discrimination directe ou indirecte contre les personnes qui ne sont pas vaccinées » que ce soit par leur propre choix ou pas**. Au chapitre 62, que « **Les états membres doivent se conformer à la charte (des droits fondamentaux de l’Union Européenne) lors de la mise en œuvre dudit règlement »,** ces droits étant énoncés au début de ce même chapitre, soit : **« le droit à l’égalité devant la loi et à la non-discrimination, la liberté de circulation** et à un recours effectif ».

L’étude honnête des statistiques de mortalité démontrent qu’il n’y a pas eu plus de morts en 2020 qu’en 2010 par exemple, ainsi que sur d’autres années précédentes, et de même que le nombre de morts dans les années 70 et 80 était souvent supérieur à ceux actuels de ces deux dernières années sans qu’aucune mesure liberticide soit décrétée ! Une saine logique assortie d’informations véridiques et vérifiées prête à la lucidité !

**L’état dit « d’urgence sanitaire » étant illégitime puisque a-constitutionnel,** il ne sera pas recevable face à l’Histoire de se réfugier derrière cet artifice pour se défaire de sa responsabilité ; de votre pleine et entière responsabilité aux yeux du peuple de France.

Toutes les tentatives du Conseil d’Etat pour évacuer votre responsabilité pénale politique autant que celle du gouvernement en place ne tiendra pas face aux futurs tribunaux citoyens ou militaires. Ceux-ci vous demanderont des comptes sur votre positionnement dans cette mascarade qui cache une prise de pouvoir totalitaire au service des groupes financiers et non du peuple et de sa santé, privant en sus les institutions nationales de leurs pouvoirs. De plus, **la Santé Publique ne peut se résumer à une obligation vaccinale ; c’est insensé** !

Aussi, Nous vous convoquons devant l’Histoire et devant les citoyens français que vous représentez : **Allez-vous assumer en conscience et responsabilité le mandat qui vous a été donné par le peuple souverain pour défendre la démocratie, la Nation et les valeurs fondamentales de la République : Les libertés et l’égalité ?** Nous aurons cela bien engrammé dans notre mémoire individuelle et collective, soyez-en bien assuré !

Dans cette perspective ;

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l’expression de nos citoyennes et républicaines salutations.

**SIGNATURE OU NOM + PRENOM**

**Références :**

1. « Faire revivre le Code de Nuremberg » : [https://odysee.com/@JeanneTraduction:a/15-Sharav-Bhakdi:0](https://odysee.com/%40JeanneTraduction%3Aa/15-Sharav-Bhakdi%3A0)
2. Appel de Rome : <https://doctorsandscientistsdeclaration.org/>
3. Interview de Mr Geert Vanden Bossche : [https://odysee.com/@FlowerPower:b/Geert-Vanden-Bossche---Catastrophe-vaccinale-%C3%A0-venir:6](https://odysee.com/%40FlowerPower%3Ab/Geert-Vanden-Bossche---Catastrophe-vaccinale-%C3%A0-venir%3A6)
4. Conférence / Analyse des « vaccins » : [https://odysee.com/@D%C3%A9NONCIATIONS:2/Prises-de-vues-de-restes-de-vaccins---Dr-Hubmer-Mogg---Extrait-de-la-confe%CC%81rence-de-presse-du-20.09.21-(VOSTFR):2](https://odysee.com/%40D%C3%A9NONCIATIONS%3A2/Prises-de-vues-de-restes-de-vaccins---Dr-Hubmer-Mogg---Extrait-de-la-confe%CC%81rence-de-presse-du-20.09.21-%28VOSTFR%29%3A2)